

ELABORATION DU BUDGET PROGRAMME

Dates et durée à convenir

Lieu à convenir

Contactez nous pour obtenir un devis personnalisé

OBJECTIFS

- Consolider les connaissances des concepts et des principes de bonne gestion des finances publiques Renforcer les pratiques de préparation, planification et programmation budgétaire
- Acquérir la démarche et maîtriser les outils d'élaboration de budgets-programmes

LES + DE VOTRE FORMATION

- Formation pratique basée sur des études de cas et des mises en situation

PUBLIC CONCERNÉ

Cadres des institutions nationales (CNESE, ONPPE, Ministère et institutions sous tutelle membres de la commission permanente de l'ONPPE, Finances (DGB/MSB), etc).

BON À SAVOIR

Les contenus des formations seront discutés et éventuellement amendés en fonction des besoins et attentes du client et des participants

PROGRAMME PÉDAGOGIQUE

Module 1

La budgétisation par programmes

- Les nouvelles modalités de budgétisation par catégorie de dépenses.
- La formulation et la priorisation des programmes et des actions (périmètre, objectifs, indicateurs, stratégie programme, etc.).
- Les budgets-programmes et l'élaboration des projets annuels de performance (PAP).
- La budgétisation par activité des programmes et actions.
- Les principes et règles de budgétisation en autorisation d'engagement (AE) et crédit de paiement (CP).
- La budgétisation des projets d'investissements dans les programmes (Tranche fonctionnelle de l'investissement, budgétisation des projets PPP, etc.)
- La prise en compte des structures déconcentrées dans le processus du budget programme
- La répartition des responsabilités et la gestion au sein du programme.



présentiel ou @learning

Module 2

L'adoption du budget-programme

- La consolidation des programmes et la production d'un projet annuel de performance.
- Le rôle et la responsabilité des acteurs.
- La réforme du calendrier budgétaire.
- La réforme du cadre institutionnel.

La budgétisation du programme

- Les règles générales de budgétisation en autorisation d'engagement (AE) et en crédit de paiement (CP).
- La budgétisation des investissements et autres catégories de dépenses en AE et CP.
- La budgétisation des marchés publics en AE et CP.
- La prise en compte du cadre des dépenses à moyen terme (CDMT) dans la budgétisation des programmes.
- Le traitement des dotations dans le budget-programme.



présentiel ou @learning

 **Pré-requis :** Avoir occupé ou occuper un poste en lien avec le thème de la formation